

# COMMUNE DE VIELSALM

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 5 octobre 2015 n° 15

Présents : M. DEBLIRE, *Bourgmestre-Président*;  
MM. REMACLE, BERTIMES Mmes HEYDEN, DE CORTE, *Echevins*  
MM. GENNEN, BRIOL, RION, ENGLEBERT, GERARDY, Mmes DESERT,  
MASSON, LEBRUN, M. WILLEM, DENIS, BOULANGE, *Conseillers communaux*  
Mme A.C. PAQUAY, *Directrice générale*

Objet : Motion visant au maintien de la Justice de Paix et d'une offre importante de services du Ministère des Finances à Vielsalm.

*Ce point non inscrit à l'ordre du jour, est accepté à l'unanimité par les membres présents.*

Le Conseil communal,

Considérant les projets successifs du Gouvernement fédéral concernant une restructuration des services des Finances et de la Justice ;

Considérant que le bureau de la Recette des contributions a déjà quitté la cité administrative salmienne ;

Considérant qu'il n'est pas raisonnable, ni pertinent, de poursuivre cette restructuration des services dans une zone rurale comme la nôtre ;

Considérant qu'il y a lieu une nouvelle fois d'attirer l'attention des organes dirigeants des différents ministères concernés et du Gouvernement fédéral sur l'impact négatif de certaines mesures prises et envisagées ;

Considérant qu'en zone rurale le maintien d'une offre adéquate consiste déjà bien souvent en réalité dans la conservation d'une offre minimale et que par conséquent, il ne peut être question de réduire encore ;

Considérant que si l'offre de services ne devait pas être maintenue, notre région serait confrontée à une perte supplémentaire d'emplois dans le domaine public et à une obligation pour les citoyens de se déplacer vers des centres éloignés de plusieurs dizaines de kms ;

Considérant souhaitable que les contacts soient directs entre les particuliers et l'Administration, qu'une partie importante de la population n'est pas reliée à internet et par conséquent ne dispose pas d'une boîte mails ;

Considérant qu'une restructuration supplémentaire contraindrait de nombreux citoyens ainsi que les agents à des déplacements importants et parfois pénibles durant la période hivernale ;

Considérant qu'il n'y a aucune offre de transports en commun adaptée ;

Considérant que la cité administrative et le bâtiment de la Justice de Paix de Vielsalm sont récents, en parfait état et qu'ils appartiennent à la Régie des bâtiments ;

Considérant que si les agents actuellement affectés à Vielsalm devaient occuper des bureaux dans d'autres centres administratifs, il y aurait nécessité de construire ou de louer de nouveaux bureaux alors que les importants investissements réalisés à Vielsalm ne sont pas encore amortis ;

Considérant que tous les projets de restructuration sont planifiés au départ de bureaux et de décideurs bruxellois qui n'ont aucune connaissance des réalités de notre terrain et au mépris de la situation particulière de notre Province en général et des Communes de Vielsalm et avoisinantes en particulier ;

Considérant que le Conseil communal a déjà adopté d'autres motions en faveur du maintien d'une offre de services publics correcte et adaptée, sans être entendu, ni informé de l'évolution des intentions ;

DECIDE à l'unanimité

1. De rappeler au Gouvernement fédéral les objectifs de maintien d'un service public de qualité, de proximité et d'une offre répondant aux besoins des citoyens.
2. De rappeler qu'une offre en zone rurale ne devrait pas être soumise aux objectifs de rentabilité que certains pourraient se fixer.
3. De faire part d'une opposition à toute tentative de réduction supplémentaire de l'offre dans les domaines des Finances et de la Justice et de solliciter le maintien du tribunal de la Justice de paix, du Contrôle des contributions, du Contrôle de la TVA, du Contrôle du cadastre et de la Recette de l'enregistrement.
4. D'insister sur la volonté de voir revenir dans notre localité les services de la Recette des contributions pour occuper les bureaux qui restent sans affectation, tout en étant toujours parfaitement fonctionnels et dont l'abandon ne génère certainement pas d'économies significatives.
5. De revendiquer une révision complète de la stratégie au niveau fédéral pour assurer un meilleur service aux citoyens des zones rurales.
6. De rappeler que les techniques de communication actuelles permettent de maintenir des services décentralisés sans handicaper le fonctionnement tout en maintenant les agents proches du citoyen.
7. De souligner le caractère de pôle de développement de notre Commune tel que mentionné dans le SDER de la Wallonie et donc, la nécessité de jouer un rôle important pour les Communes plus petites qui nous entourent.
8. De transmettre la présente délibération à tous les Ministres concernés et à tous les parlementaires fédéraux de notre Province.

Par le Conseil,

La Directrice générale,  
(s) A-C. PAQUAY

Le Président,  
(s) E. DEBLIRE

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Anne-Catherine PAQUAY

Elie DEBLIRE